

## ➤ MONOPOLE

# Le rapport qui fait mal

Jusqu'à-là confidentiel, le rapport de l'Inspection générale des finances sur les professions réglementées a partiellement été mis à jour cet été par *Les Echos*. Autant dire que le monopole officinal est dans le collimateur de Bercy. Le ministère de l'Economie envisage une déréglementation de la distribution des médicaments accessibles sans ordonnance au profit des supermarchés. Il propose aussi l'ouverture du capital des pharmacies et la suppression du *numerus clausus* à l'entrée des études. Dans la foulée, l'IGF s'en prend au salaire des pharmaciens classé parmi les cinq revenus mensuels les plus importants des professions réglementées. Les officinaux percevraient un salaire net de 7 671 € mensuels, supérieur à celui des médecins spécialistes et généralistes. La levée de bouclier des syndicats ne s'est pas fait attendre. La fronde de l'Ordre s'organise aussi. Et de démonter l'argument principal du rapport, soit la hausse des tarifs des médicaments non remboursables, en prouvant que leur prix progresse moins vite que l'inflation. L'Ordre remet aussi en question la garantie de sérieux des statistiques du rapport (volet pharmaciens) que l'instance de tutelle a décidé de publier sur son site. Le nouveau ministre de l'Economie entendra-t-il la profession ? A suivre... **F.P. et M.L.**

➤ ANTON & WILLEM  

## Une première officine

C'est parti ! La première pharmacie à l'enseigne Anton & Willem (spécialisée en produits bio et naturels) verra le jour le 1<sup>er</sup> octobre prochain à Grenoble (Isère). L'ouverture est prévue dans les anciens locaux de la Pharmacie Hoche Chavant, rachetée aux enchères début juillet. Les pharmaciennes Maud Joffre et Muriel Rey, qui reprennent cet établissement situé proche du centre-ville, vont y mener des travaux pour se doter d'une surface de vente de 90 m<sup>2</sup>. D'ici à l'ouverture, les deux cotitulaires vont suivre un cycle de formations sur les médecines naturelles. Elles démarrent sur une ancienne base de CA relativement modeste (autour de 390 k€ HT) Objectif : « *Redevenir la pharmacie préférée de tous les habitants de leur quartier et s'imposer comme lieu de destination pour les demandes en phytothérapie, micronutrition,*



*aromathérapie, homéopathie, élixirs floraux... Cette officine doit aussi devenir l'enseigne de référence pour l'alimentation sans gluten, l'hygiène et la cosmétique bio, et le lieu de conseil favori de toutes les jeunes mamans grâce à un univers qui leur est intégralement dévolu ! »,* confie Antoine Marchant, cofondateur d'Anton & Willem. Le challenge est d'atteindre d'ici cinq ans un chiffre d'affaires global de l'ordre du million d'euros, réalisé pour la moitié par les ventes de solutions alternatives et naturelles déployées dans le cadre du concept Anton & Willem.

**P.C.-C. et F.C.**➤ **Une appli pour les prix des médicaments.**

Destiné à informer en temps réel du prix de chaque médicament remboursé, le site [www.medicaments.gouv.fr](http://www.medicaments.gouv.fr) est opérationnel, de même que l'application *Medicaments.gouv* (uniquement sous Android pour l'instant) téléchargeable sur le site. Il suffit de flasher, à l'aide de son mobile, le code Datamatrix de la boîte pour obtenir une fiche détaillée du médicament.

➤ **Disette pour les TPE.** L'activité des TPE est en berne sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (-1,3 % versus 1<sup>er</sup> trimestre 2013, source FCCA) et les indicateurs commerciaux atones. Si 50,2 % des entrepreneurs déclarent avoir un carnet de commandes stable, par contre 36,6 % déplorent une baisse sensible du ticket moyen. Preuve que les prévisions déflationnistes ont pour effet de comprimer la demande domestique.

➤ **Boom du m-commerce.** Selon la FEVAD, 4,6 millions de Français ont déjà acheté à partir de leur téléphone mobile. Ces ventes sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2013 (+160 % versus 2012). Les sites leaders réalisent 19 % de leur chiffre d'affaires sur les terminaux mobiles au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

➤ **Coordination des soins en marche.** Une majorité de syndicats de professionnels de santé libéraux ont signé avec la CNAM un point d'étape avant la trêve estivale en se mettant d'accord sur le cadre juridique à adopter dans la mise en œuvre de la coordination libérale. Celle-ci fera appel à des accords conventionnels interprofessionnels et à un accord-cadre interprofessionnel.

➤ **Déserts médicaux de plus en plus vastes.** En deux ans, près de 1 000 généralistes ont disparu. En 2012, un tiers des départements étaient considérés comme déserts médicaux, en 2017, 20 autres s'ajouteront à la liste. Pour endiguer le phénomène, le Sénat a adopté un amendement visant à exonérer partiellement de cotisations retraite les médecins retraités exerçant en zone de désertification médicale.